

RCS : NANTES

Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 01277

Numéro SIREN : 404 573 180

Nom ou dénomination : A.E.S ENVIRONNEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 18/01/2018 sous le numéro de dépôt 851

AES ENVIRONNEMENT
Société par Actons Simplifiée au capital de 100.000 euros
Siège social : LA CHAPELLE HEULIN (44330) – ZA Les Ragonnières
RCS NANTES : 404 573 180

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 21 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept,
Le vingt-et-un décembre à 13 heures,

L'associée unique de la société **AES ENVIRONNEMENT**, SAS au capital de 100.000 €, dont le siège social est sis à LA CHAPELLE HEULIN (44330) – ZA Les Ragonnières, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 404 573 180, a pris les décisions suivantes :

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés prend acte de la démission de la société SOLVI de ses fonctions de Président de la société, à effet de ce jour.

La société SOLVI déclare qu'elle n'a aucune réclamation à l'égard de la Société et qu'elle est remplie de tous ses droits à l'égard de la Société, notamment au titre de sa rémunération.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale des associés, statuant aux conditions prévues par les dispositions statutaires, nomme, avec effet à compter de ce jour et pour une durée illimitée, en qualité de Président de la Société :

WANTOK, Société par actions simplifiée au capital de 1.650.000 euros, ayant son siège social Zone Artisanale Les Ragonnières 44330 LA CHAPELLE HEULIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 833 975 840,

Conformément aux dispositions des statuts, le Président assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera celle-ci à l'égard des tiers.

Elle est investie dans les limites légales des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

L'associée unique décide que la personne morale Présidente percevra une rémunération pour l'exercice de ses fonctions qui sera déterminée ultérieurement.

La Société **WANTOK** a fait savoir par avance qu'elle acceptait les fonctions de Président de la société et qu'elle n'était frappée d'aucune des incapacités ou déchéances susceptibles de lui interdire l'accès

Certifié conforme 